

Nanterre, le 24 janvier 2012

Les magistrats du tribunal de grande instance de Nanterre réunis à l'initiative de l'U.S.M. et du S.M. tiennent à manifester leur totale incompréhension face à l'annonce de la possible saisine par le ministre de la Justice du Conseil Supérieur de la Magistrature d'une procédure disciplinaire engagée contre notre collègue Isabelle PREVOST DESPREZ.

Le 1er septembre 2011, M MERCIER avait déclaré qu'il "n'avait pas l'intention d'être à l'origine d'une éventuelle procédure contre la juge Isabelle PREVOST DESPREZ."

Il semblait s'en remettre à l'appréciation du Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, lequel à ce jour, n'a pas fait connaître sa décision.

Or dans le même temps, le ministre maintient dans ses fonctions le procureur de la République de Nanterre pourtant mis en examen pour des faits qu'il aurait commis dans l'exercice de ses fonctions, sans même envisager de saisir l'inspection des services judiciaires.

Les magistrats du tribunal de grande instance de Nanterre ne peuvent admettre de telles incohérences qui contribuent à aggraver la déstabilisation d'une magistrate intègre et nuisent à la sérénité de la juridiction.